



PRODUITS D'ENTRETIEN

PRESTATION DE NETTOYAGE DE LA MACI Université Grenoble Alpes

DESCRIPTION DU MARCHÉ

> Contenu du marché

Exécution de prestations de nettoyage des locaux y compris la vitrerie de locaux ainsi que la fourniture, l'approvisionnement et la mise en place des consommables sanitaires pour les sites qui le demandent.

Date : 2019

Durée : pour un bon de commande : 6 mois ; pour les prestations à la demande : 1 mois.

Budget : 80 000 € HT.



> Cadre du marché

- Plan national d'action pour les achats publics durables (2015-2020)
- Code de la commande publique (2019)
- Règlement REACH n°1907/2006
- Règlement n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- Règlement Biocides n°528/2012 du 22 mai 2012

> Acteurs impliqués

- > Université Grenoble Alpes



> Points forts

Critères d'attribution des offres : Sur une pondération totale de 100 %, la proposition en termes environnementaux, que symbolise le **descriptif des produits et des consommables et les modalités de gestion des déchets**, est notée selon une pondération de **10 %**. Le respect de ces dispositions est une **condition de la conformité de l'offre**. Ainsi, une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière.

De surcroît, différents niveaux de communication sont établis avec le prestataire afin de s'engager dans **une démarche d'amélioration continue de la qualité de la prestation** : des réunions programmées comme ponctuelles et un plan de progrès annuel.

L'**objectif** est de maintenir l'**hygiène** (sans usage abusif de méthodes ou de produits nocifs), la propreté des locaux et vitreries ainsi que d'obtenir le niveau de qualité de nettoyage requis par l'Université Grenoble Alpes.



> Organisation interne

Sont à la charge du prestataire : la formation, la direction et le contrôle du personnel d'entretien nécessaire à la bonne exécution des prestations. Il est assisté d'agents en nombre et qualification suffisants pour assurer un encadrement et une surveillance efficace de l'exécution des prestations sur les sites.

Le prestataire fournit l'ensemble des produits et matériels conformes aux spécifications environnementales et nécessaires à la bonne exécution de l'ensemble des prestations de nettoyage et ce dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.



> Spécifications techniques et pistes d'améliorations

UTILISATION DE PRODUITS, CONSOMMABLES ET MATÉRIELS DE QUALITÉ ÉCOLOGIQUE.

- ➔ **Performances environnementales** des détergents (écolabel européen nettoyants multi-usagers ou sanitaires ou équivalent) ;
- ➔ **Interdiction des substances à risque** dans la composition commerciale des produits destinés à des applications spéciales : substances sensibilisantes, CMR 1,2 et 3, dangers pour l'environnement voire effets irréversibles ;
- ➔ **Biodégradabilité** des produits de nettoyage (aérobiose des tensioactifs à 60 % atteint en 28 jours) ;
- ➔ **Concentration des produits** afin de limiter la consommation de ressources, de diminuer les déchets d'emballages et de réduire la pollution liée aux transports.
- ➔ Mise en œuvre de **dispositifs de dosage** afin de limiter les risques pour le personnel et la surconsommation de produit ;
- ➔ **Favoriser les produits à emballage rechargeable et réutilisable** (a minima recyclables) : Contenants étiquetés, produits et risques encourus clairement identifiés ;
- ➔ **Fournir des instructions et préconisations** afin d'éviter le surdosage des produits utilisés ;
- ➔ Privilégier l'usage de **consommables réutilisables** (lavettes en microfibres) ;
- ➔ Privilégier l'**usage de matériels à vapeur et économes en énergie et en eau** (ex. : systèmes d'aspiration à filtres absolus).

PISTES D'AMÉLIORATION

- > **Exiger** un échantillonnage des produits et un descriptif du matériel nécessaire, répertorier les quantités de produits utilisés ;
- > **Préciser** si les produits satisfont aux critères de toxicité pour les organismes aquatiques et aux critères de substances exclues ou soumises à restrictions d'attribution des labels européens (savons pour les mains, rouleaux de serviettes en matières textiles, produits en papier, etc.) ;
- > **Préciser** la classe d'efficacité énergétique des équipements électriques utilisés.

PRATIQUES SOCIO ET ÉCORESPONSABLES DE L'ENTREPRISE.

- ➔ **Favoriser le travail en journée** ou au minimum en continu afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des salariés et la progression de temps plein ;
- ➔ **Formation régulière du personnel d'entretien** à l'organisation du travail, l'utilisation du matériel, la manutention et les bonnes postures, la lecture des étiquettes, les règles de manipulation et le dosage des produits, la toxicité des produits, les risques électriques, la prévention des accidents, l'utilisation d'équipement de protection individuelle adaptée, les premiers soins et l'alerte des premiers secours ;
- ➔ **Prise en compte de l'acheminement du personnel** vers les sites d'intervention en raison de la multitude et l'isolement de certains sites ;
- ➔ **Sensibilisation du personnel d'entretien aux pratiques** limitant la consommation d'eau, l'éclairage systématique de tous les locaux lors de la prestation et les déperditions thermiques ;
- ➔ **Collecte des déchets dans les bacs spécifiques**, les regrouper et évacuer dans une zone de stockage dédiée.

PISTES D'AMÉLIORATION

- > **Préciser** l'étendue de la régularité des formations du personnel mise à disposition par le prestataire (au moins une fois par an, affichage des instructions dans les locaux) ;
- > **Exiger** une observation des bonnes pratiques d'utilisation, l'établissement d'un planning de formations ainsi qu'un suivi régulier des mesures et pratiques de management environnemental (EMAS, norme ISO 14001 ou équivalent) ;
- > **Imposer**, par le biais d'emplois directs, de sous-traitance, ou de mise à disposition, la réalisation de X heures de travail par du personnel en insertion.





> Pour aller plus loin

- Le pouvoir adjudicateur peut également ajouter des **conditions d'attribution des offres** relatives au pourcentage de dilution des produits pour l'usage. Plus celui-ci est faible, plus la note sera élevée (utilisation du PH pour comparer les produits et les quantités nécessaires, taux de dilution minimal de 1 : 80).
- Il peut ajouter des **conditions d'exécution** relatives aux emballages des produits de nettoyages. Il peut ainsi exiger uniquement un grand conditionnement des produits pour éviter le suremballage et une reprise de ceux-ci par le fournisseur pour qu'ils soient réutilisés, recyclés ou éliminés.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

[Produits de nettoyage - ecolabel nordique](#)

[Agence nationale des marchés publics](#)

[Orientation : Marchés publics durables - le GBS pour les produits et services de nettoyage](#)

[Critères applicables aux marchés publics écologiques de l'Union européenne pour les services de nettoyage intérieur](#)

[Guide de l'achat public durable - achat de produits, matériel et prestations de nettoyage](#)

[Fédération des entreprises de Propreté & Services associés](#)

[Guide méthodologique et fiches pratiques - Édition 2016](#)

Réalisé par



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie - Environnement

Soutenu par

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME

AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



Pour plus d'information

<https://marches-publics.gouv.fr>